

TROPHEE TRAJECTOIRES BTP 2018 : Pourquoi pas vous ?

A renvoyer dument complété avant le **7 septembre 2018** avec une **photo portrait HD** du candidat à l'adresse suivante : TBTP@LEMONITEUR.FR

PRÉSENTATION

Le TROPHÉE TRAJECTOIRES BTP récompense et met en lumière les carrières remarquables au sein des entreprises du secteur du BTP.

Professionnels du BTP : à vous de nous raconter votre parcours et vos réalisations !

Ce concours organisé par la société Groupe Moniteur (ci-après l'Organisateur) est ouvert de manière gratuite aux salariés des entreprises adhérentes à la FNTP, fédération partenaire du TROPHÉE TRAJECTOIRES BTP 2018. Les entreprises devront justifier de leur adhésion.

1. IDENTIFICATION DU CANDIDAT*

(maximum une personne par dossier de candidature)

Prénom :

Nom :

Entreprise :

Fonction au sein de l'entreprise :

Date de naissance :

Formation principale :

Etablissement d'obtention du diplôme :

Date de fin d'études :

Téléphone professionnel :

E-mail professionnel :

*** Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 « informatique et libertés » modifiée par la loi du 6 août 2004. Les candidats sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre du concours sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Ces données font l'objet d'un traitement automatisé et sont conservées dans un fichier informatique que GROUPE MONITEUR ou toute société du groupe Infopro Digital pourra utiliser afin d'envoyer des propositions pour des produits et/ou services analogues dans le cadre de leur activité professionnelle. Tous les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à l'adresse suivante : cnil@infopro-digital.com.**

2. AUTORISATION

Par la présente, le candidat (prénom, nom, fonction) :

- a) **déclare et garantit être titulaire et/ou avoir obtenu toutes les autorisations des titulaires des droits de propriété intellectuelle ou industrielle (notamment brevets, marques, dessins et modèles, photos, droits d'auteur, vidéos...y compris des prestataires éventuellement intervenus dans les projets présentés) attachés à tout élément du dossier de candidature. Le candidat devra pouvoir justifier des droits détenus (facture avec mention de cession de droits, autorisation écrite des photographes.....),**

- b) autorise l'Organisateur à reproduire et représenter ces éléments lors de la remise des Trophées, dans son magazine Le Moniteur des travaux Publics et du Bâtiment (y compris dans un dossier de présentation des candidats et sur son site internet www.lemoniteur.fr) ainsi que dans tout autre média quel qu'en soit le support susceptible de traiter du Trophée Trajectoires BTP 2018 et notamment les documents promotionnels des éditions suivantes. **Ces autorisations devront pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge de l'Organisateur,**

- c) autorise expressément l'Organisateur à reproduire, représenter et adapter le cas échéant, ses nom, prénom, profession, titre, parcours professionnel, image (photo et vidéo) dans le cadre de toute communication relative au Trophée Trajectoires BTP 2018 (y compris un dossier de présentation des candidats) et des éditions suivantes,

en conséquence, garantit l'Organisateur de tout recours à l'égard de ce qui précède,

en déposant sa candidature, reconnaît avoir pris connaissance et accepte sans réserve le règlement du concours.

3. CATÉGORIE(S) DANS LAQUELLE/LESQUELLES LA CANDIDATURE EST PRÉSENTÉE (trois choix possibles au maximum)

Une même candidature pourra être proposée dans trois catégories différentes au maximum.

Catégories de Trophées

Trophée de la meilleure trajectoire Entrepreneur

Attribué à un collaborateur ayant des qualités entrepreneuriales, des aptitudes commerciales et une culture du business développement et ayant introduit au sein de son entreprise des procédés nouveaux ayant apporté une réelle valeur ajoutée à son entreprise. Collaborateur ayant su, grâce à une stratégie de développement remarquable, insuffler l'énergie nécessaire au succès de son entreprise.

Trophée de la meilleure trajectoire Managériale

Trophée attribué à un collaborateur manageant des équipes de plusieurs personnes ou des équipes pluridisciplinaires. Ses capacités, responsabilités managériales, son professionnalisme, son sens du relationnel et ses qualités d'organisation seront appréciées. Management d'équipes de plusieurs personnes ou d'équipes pluridisciplinaires. Collaborateur ayant mis en place des innovations managériales au sein de son entreprise.

Trophée de la meilleure trajectoire à l'International

Trophée attribué à un collaborateur ayant un parcours international et/ou ayant développé une entité ou un réseau à l'étranger. Son adaptabilité, son appréhension d'un univers multiculturel et sa curiosité intellectuelle seront appréciées, de même que ses qualités humaines et organisationnelles et sa capacité à saisir les enjeux et résoudre les problèmes dans un contexte international.

Trophée de la meilleure trajectoire en Développement durable

Trophée attribué à un collaborateur ayant mis en œuvre des solutions originales favorables à l'environnement, la biodiversité, l'amélioration du cadre de vie, dans le cadre d'un chantier ou interne à l'entreprise.

Trophée de la meilleure trajectoire Numérique

Attribué à un collaborateur ayant initié ou développé la numérisation d'un produit, d'un service ou d'une organisation. Utilisation d'innovations numériques dans le cadre de projets, comme le BIM, la réalité virtuelle, ou encore la mise en place d'un fab-lab au sein de l'entreprise. Collaborateur ayant co-construit ou encadré des projets avec des start-ups.

Trophée de la meilleure trajectoire issue de l'Apprentissage

Trophée attribué à un collaborateur ayant accompli une évolution remarquable au cours d'une carrière débutée par un apprentissage, avec atteinte d'un niveau élevé de responsabilités et d'encadrement.

Trophée de la meilleure trajectoire de Mentoring

Parcours d'un individu impliqué dans un programme de mentoring et ayant fait preuve de qualités d'accompagnement et d'encadrements de collaborateurs (aide à la prise de poste, développement des compétences, conseil de collaborateurs plus jeunes etc.).

Trophée de la meilleure trajectoire au Féminin

Parcours réussi d'une femme dans un milieu majoritairement masculin. Progression hiérarchique, haut niveau de responsabilités, mise en place d'actions remarquables.

Trophée de l'ingénieur BTP pour sa carrière

Parcours de carrière exemplaire d'un ingénieur à l'origine de réalisations particulièrement remarquables et innovantes (projets exemplaires, résultats exceptionnels, contribution majeure au développement de l'entreprise...).

Trophée de la meilleure démarche RH/prévention

Mise en place de dispositifs de prévention ; Parité hommes – femmes ; Dispositifs intergénérationnels ; Intégration de collaborateurs en reconversion ; Mobilité internationale, Meilleure démarche de formation. Ce trophée s'appuiera sur la récompense d'une démarche ou un projet particulier porté par un salarié plutôt que sur une trajectoire dans son ensemble.

4. PRESENTATION DE LA TRAJECTOIRE PROFESSIONNELLE DU CANDIDAT

TROPHEE DANS LEQUEL EST PRESENTE LA CANDIDATURE :

1 candidature dans maximum 3 catégories différentes

- Trophée de la meilleure trajectoire Entrepreneur**
- Trophée de la meilleure trajectoire Managériale**
- Trophée de la meilleure trajectoire à l'International**
- Trophée de la meilleure trajectoire en Développement durable**
- Trophée de la meilleure trajectoire Numérique**
- Trophée de la meilleure trajectoire issue de l'Apprentissage**
- Trophée de la meilleure trajectoire de Mentoring**
- Trophée de la meilleure trajectoire au Féminin**
- Trophée de l'ingénieur BTP pour sa carrière**
- Trophée de la meilleure démarche RH/prévention**

▪ **A REMPLIR PAR LE CANDIDAT**

Nom :

Prénom :

Société :

Catégorie(s) présentée(s) :

Quels sont les éléments-clés de votre parcours au sein de votre entreprise actuelle (date et fonctions d'entrée, responsabilités et missions successives, fonctions actuelles) ?

Présentez en quelques lignes les principaux projets et résultats obtenus au regard de la catégorie choisie :

Décrivez un projet/une mission emblématique de votre trajectoire professionnelle, en lien avec la catégorie choisie :

Dans le cadre de la catégorie démarche RH / prévention, vous pouvez préciser la problématique et les objectifs fixés, la population ciblée, les différentes étapes, les ressources humaines mobilisées ainsi que les facteurs clés de succès et les résultats obtenus.

▪ A REMPLIR PAR LE PARRAIN / LA MARRAINE

Le choix du parrain / de la marraine est libre mais doit rester dans le cadre professionnel (formation et emploi) : son rôle est d'apporter un éclairage différent sur le candidat et de mettre en avant ses atouts pour la catégorie choisie. Le parrain/la marraine peut être un collègue, un manager, un professeur... toute personne ayant légitimité à porter un regard différent sur son parcours.

INFORMATIONS PARRAIN/MARRAINE DU CANDIDAT

NOM :

PRENOM :

FONCTION :

SOCIÉTÉ :

Fournir une attestation écrite signée du parrain / marraine permettant de prendre en compte ce parrainage.

EXPLIQUEZ POURQUOI CE PARCOURS VOUS SEMBLE EXEMPLAIRE - N'hésitez pas à raconter des expériences vécues, à mettre en avant les initiatives remarquables du collaborateur présenté, à faire partager votre sentiment personnel à son sujet et à décrire les qualités (humaines, managériales, commerciales, intellectuelles...) que vous appréciez particulièrement chez lui.

+ FOURNIR EN ANNEXE (facultatif) VIA WE-TRANSFER (<https://wetransfer.com/>) à l'adresse tbtpt@lemoniteur.fr

Pour compléter la candidature, il est conseillé de joindre tout document complémentaire permettant au jury de mieux apprécier le parcours présenté :

- **ELEMENTS PERMETTANT D'ETAYER LA CANDIDATURE** : documents administratifs, techniques ou graphiques (illustrations, vidéos...) en haute définition (300 dpi, jpeg recommandé) dans la limite de cinq.

- **DOCUMENTS VISUELS (FICHER NUMERIQUE EN HAUTE DEFINITION : 300 DPI, JPEG RECOMMANDE) :**
1 photo portrait du candidat (visage + buste apparent, cadrage pas trop serré) et 2 photo maximum illustrant la candidature dont le candidat détient les droits ou l'autorisation écrite des auteurs en vue de leur reproduction, reproduction et adaptation dans tous médias traitant du concours et lors de la cérémonie de remise des Trophées.

Le nom de fichier de ces photos doit impérativement indiquer les noms et prénoms de la personne présentée **ainsi que tout crédit photo à faire figurer.**

- **PRECISER LA LISTE DES ANNEXES (TYPE DE DOCUMENT ET NOM DU FICHER) :**

Les pièces complémentaires devront être adressées via WE-TRANSFER (<https://wetransfer.com/>) à l'adresse tbtpt@lemoniteur.fr à l'occasion de l'envoi du dossier de candidature.

REGLEMENT : TROPHÉE TRAJECTOIRES BTP 2018

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR

Le TROPHÉE TRAJECTOIRES BTP est organisé du 18 mai 2018 au 5 novembre 2018 (date indicative) par GROUPE MONITEUR, SAS au capital de 333.900 €, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 403 080 823, dont le siège social est situé 10 place du Général de Gaulle – Antony Parc 2 – 92160 Antony (ci-après « l'Organisateur »).

La cérémonie de remise du Trophée Trajectoires BTP 2018 se tiendra le 5 novembre 2018 (date indicative) à Paris ou sa banlieue (adresse exacte confirmée ultérieurement).

L'Organisateur est notamment l'éditeur de l'hebdomadaire Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment. Le Trophée est organisé sur le site internet www.lemoniteur.fr, site internet du groupe INFOPRO DIGITAL auquel appartient l'Organisateur.

ARTICLE 2 – OBJET DU CONCOURS

Le TROPHÉE TRAJECTOIRES BTP récompense et met en lumière les carrières remarquables au sein des entreprises du secteur du BTP.

Ce concours organisé par la société Groupe Moniteur (ci-après l'Organisateur) est ouvert de manière gratuite aux salariés des entreprises adhérente à la FNTF en 2018, fédération partenaire du TROPHÉE TRAJECTOIRES BTP 2018.

ARTICLE 3 – CATÉGORIES DE TROPHEES

Sous réserve d'un nombre de candidatures suffisant, l'Organisateur décernera 10 Trophées.

3.1 Trophées

Trophée de la meilleure trajectoire Entrepreneur

Attribué à un collaborateur ayant des qualités entrepreneuriales, des aptitudes commerciales et une culture du business développement et ayant introduit au sein de son entreprise des procédés nouveaux ayant apporté une réelle valeur ajoutée à son entreprise. Collaborateur ayant su, grâce à une stratégie de développement remarquable, insuffler l'énergie nécessaire au succès de son entreprise.

Trophée de la meilleure trajectoire Managériale

Trophée attribué à un collaborateur manageant des équipes de plusieurs personnes ou des équipes pluridisciplinaires. Ses capacités, responsabilités managériales, son professionnalisme,

son sens du relationnel et ses qualités d'organisation seront appréciées. Management d'équipes de plusieurs personnes ou d'équipes pluridisciplinaires. Collaborateur ayant mis en place des innovations managériales au sein de son entreprise.

Trophée de la meilleure trajectoire à l'International

Trophée attribué à un collaborateur ayant un parcours international et/ou ayant développé une entité ou un réseau à l'étranger. Son adaptabilité, son appréhension d'un univers multiculturel et sa curiosité intellectuelle seront appréciées, de même que ses qualités humaines et organisationnelles et sa capacité à saisir les enjeux et résoudre les problèmes dans un contexte international.

Trophée de la meilleure trajectoire en Développement durable

Trophée attribué à un collaborateur ayant mis en œuvre des solutions originales favorables à l'environnement, la biodiversité, l'amélioration du cadre de vie, dans le cadre d'un chantier ou interne à l'entreprise.

Trophée de la meilleure trajectoire Numérique

Attribué à un collaborateur ayant initié ou développé la numérisation d'un produit, d'un service ou d'une organisation. Utilisation d'innovations numériques dans le cadre de projets, comme le BIM, la réalité virtuelle, ou encore la mise en place d'un fab-lab au sein de l'entreprise. Collaborateur ayant co-construit ou encadré des projets avec des start-ups.

Trophée de la meilleure trajectoire issue de l'Apprentissage

Trophée attribué à un collaborateur ayant accompli une évolution remarquable au cours d'une carrière débutée par un apprentissage, avec atteinte d'un niveau élevé de responsabilités et d'encadrement.

Trophée de la meilleure trajectoire de Mentoring

Parcours d'un individu impliqué dans un programme de mentoring et ayant fait preuve de qualités d'accompagnement et d'encadrements de collaborateurs (aide à la prise de poste, développement des compétences, conseil de collaborateurs plus jeunes etc.).

Trophée de la meilleure trajectoire au Féminin

Parcours réussi d'une femme dans un milieu majoritairement masculin. Progression hiérarchique, haut niveau de responsabilités, mise en place d'actions remarquables.

Trophée de l'ingénieur BTP pour sa carrière

Parcours de carrière exemplaire d'un ingénieur à l'origine de réalisations particulièrement remarquables et innovantes (projets exemplaires, résultats exceptionnels, contribution majeure au développement de l'entreprise...).

❑ Trophée de la meilleure démarche RH/prévention

Mise en place de dispositifs de prévention ; Parité hommes – femmes ; Dispositifs intergénérationnels ; Intégration de collaborateurs en reconversion ; Mobilité internationale, Meilleure démarche de formation. Ce trophée s'appuiera sur la récompense d'une démarche ou un projet particulier porté par un salarié plutôt que sur une trajectoire dans son ensemble.

3.2 Une candidature pourra être proposée dans trois catégories différentes au maximum.

3.3 Les candidats choisissent de déposer leur dossier de candidature dans la catégorie qui leur paraît correspondre le mieux à leur parcours. Néanmoins, l'Organisateur ou le jury pourra inscrire un candidat dans une autre catégorie que celle à laquelle il a postulé s'il juge que son dossier est mieux adapté à une autre catégorie.

3.4 L'Organisateur se réserve la possibilité de maintenir, supprimer ou fusionner plusieurs catégories en fonction du nombre de dossiers reçus et de leur qualité.

ARTICLE 4 – CANDIDATURE

Pour s'inscrire et participer au concours, le candidat doit obligatoirement :

- Être une personne physique majeure, salarié d'une entreprise adhérente en 2018 de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) à l'exclusion de tout organisme ou filière. **Les candidats devront justifier de leur adhésion.** Dans ce cas la participation est gratuite.
- Compléter le dossier de candidature disponible au sein de son entreprise pour les candidats des entreprises partenaires et le renvoyer au plus tard le **7 septembre 2018** par e-mail à l'adresse TBTP@LEMONITEUR.FR
- Fournir une photo portrait du candidat en haute définition.

Tout dossier de candidature déposé au-delà de la date limite indiquée et/ou tout dossier incomplet sera rejeté.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENT DES CANDIDATS

5.1. En présentant sa candidature et son dossier, chaque candidat :

- a) **déclare et garantit être titulaire et/ou avoir obtenu toutes les autorisations des titulaires des droits de propriété intellectuelle ou industrielle (notamment brevets, marques, dessins et modèles, photos, droits d'auteur, vidéos...y compris des prestataires éventuellement intervenus dans les projets présentés) attachés à tout élément du dossier de candidature. Le candidat devra pouvoir justifier des droits détenus (facture avec mention de cession de droits, autorisation écrite des photographes.....)**

- b) autorise l'Organisateur à reproduire et représenter ces éléments lors de la remise des Trophées, dans son magazine Le Moniteur des travaux Publics et du Bâtiment (y compris dans un dossier de présentation des candidats) et sur son site internet www.lemoniteur.fr ainsi que dans tout autre média quel qu'en soit le support susceptible de traiter du Trophée Trajectoires BTP 2018 et notamment les documents promotionnels des éditions suivantes. Ces autorisations devront pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge de l'Organisateur.
- c) autorise expressément l'Organisateur à reproduire, représenter et adapter le cas échéant, ses nom, prénom, profession, titre, parcours professionnel, image (photo et vidéo) dans le cadre de toute communication relative au Trophée Trajectoires BTP 2018 (y compris un dossier de présentation des candidats) et des éditions suivantes.

Les candidats garantissent l'Organisateur de tout recours à l'égard de ce qui précède, ce dernier ne pouvant en aucun cas être tenu pour responsable d'aucun litige lié à la propriété intellectuelle ou industrielle attachée à l'un des éléments constitutifs d'un dossier de participation au concours.

5.2 L'Organisateur s'engage à ne divulguer aucune information considérée confidentielle par le candidat **qui l'aura expressément signalée comme telle dans son dossier de candidature**. Lesdites informations ne seront portées qu'à la connaissance des personnes en charge de l'organisation du concours (salariés, experts et prestataires de l'Organisateur, jury) et aux seules fins de l'organisation du concours, de la sélection des lauréates.

ARTICLE 6 – DESIGNATION DES NOMMES ET DES LAUREATES

6.1 Désignation des Nommés

L'ensemble des dossiers sera examiné par un jury composé de professionnels du secteur de la construction, du BTP, de représentants d'écoles de la filière construction, des partenaires du concours, et de membres de la rédaction du Moniteur (ci-après le « Jury »).

Le Jury effectuera, pour chacune des catégories, une pré-sélection de 3 à 5 candidats par catégorie (ci-après les « Nommés ») selon le nombre de dossiers reçus.

Pour effectuer sa pré-sélection, le Jury se basera notamment sur les critères suivants :

- Caractère complet du dossier,
- Clarté des informations communiquées,
- Appréciation des candidatures au regard des critères énoncés pour chaque catégorie ;
- Caractère exemplaire du parcours professionnel de la personne présentée (formation, expériences professionnelles, réalisations etc.).

Les Nommés seront informés de leur présélection par e-mail aux adresses mentionnées dans le dossier de candidature.

Ils s'engagent à ne divulguer aucune information concernant leur nomination à des tiers jusqu'à la cérémonie de remise des Trophées et s'engagent à assister à cette cérémonie pour recevoir leur trophée s'ils sont désignés lauréat par le jury.

Les Nommés seront l'objet d'un dossier spécial diffusé dans les écoles partenaires du Trophée Trajectoires BTP 2018, pendant la cérémonie de remise des Trophées et feront l'objet d'une publication dans un numéro à paraître au plus tard en novembre 2018 du magazine Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment.

6.2 Désignation des Lauréats

Le Jury désignera un lauréat par catégorie parmi les Nommés, étant entendu que le jury se réserve la possibilité de désigner des ex aequo ou de ne pas désigner de lauréat.

Les délibérations du jury sont confidentielles et ce dernier n'aura en aucun cas à justifier de ses choix. Ses décisions souveraines ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation.

Les membres du jury ne pourront participer au vote pour une catégorie dans laquelle leur entreprise serait soit candidate soit impliquée directement ou indirectement (parrainage d'un collaborateur présenté).

Les lauréats seront désignés sur la base notamment des critères suivants :

- Résultats obtenus et réussites ;
- Appréciation du parcours professionnel et des expériences ;
- Appréciation des candidatures au regard des critères énoncés pour chaque catégorie.

Les lauréats feront l'objet d'une publication dans Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment après la cérémonie de remise des Trophées.

6.3 Résultats

Les résultats seront annoncés lors de la cérémonie de remise des Trophées qui se tiendra le 5 novembre 2018 à Paris ou sa banlieue proche (adresse exacte confirmée ultérieurement). Ils seront consultables sur le site internet www.lemoniteur.fr dès le premier jour ouvré suivant la remise des Trophées.

ARTICLE 7 – UTILISATION DE LA DENOMINATION «TROPHÉE TRAJECTOIRES BTP 2018»

Seuls les lauréats d'un Trophée sont autorisés à utiliser à titre professionnel uniquement les nom et logo « Trophée Trajectoires BTP 2018 » dans les formes et conditions transmises par l'Organisateur, sur toute documentation institutionnelle, commerciale et promotionnelle concernant le candidat / la société et/ou le dispositif récompensé(e)s. Cette autorisation est consentie pour une durée limitée d'un (1) an à compter de la remise des Trophées.

ARTICLE 8 – DONNÉES PERSONNELLES

Les informations à caractère personnel recueillies ci-dessus par l'Organisateur font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de l'organisation du concours. Elles sont nécessaires à notre société pour traiter les inscriptions des candidats au concours et sont enregistrées dans le fichier de l'Organisateur. GROUPE MONITEUR, ou toute société du groupe INFOPRO DIGITAL, pourra envoyer aux candidats des propositions commerciales en vue de participer à des événements professionnels organisés par toute société du groupe INFOPRO DIGITAL.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, les candidats peuvent accéder aux informations les concernant, les rectifier ou s'opposer à leur traitement en écrivant à : GROUPE MONITEUR, BP 20156 - Antony Parc II, 10 place du général de Gaulle 92186 Antony ou à l'adresse email cnil@infopro-digital.com

ARTICLE 9 – REGLEMENT - LITIGES

Le fait de s'inscrire au concours implique l'acceptation sans réserve et le respect des dispositions du présent règlement dont il peut obtenir un exemplaire par email à l'adresse : TBTP@LEMONITEUR.FR

ARTICLE 10 - DIVERS

10.1 - Tout dossier de candidature comportant une anomalie, incomplètement rempli, ou qui n'aura pas été envoyé dans les délais ou validé électroniquement par le candidat sera considéré comme nul et ne sera pas pris en considération pour le concours.

10.2 - L'Organisateur se réserve, notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, prolonger, suspendre, modifier ou annuler le concours.

10.3 - Les candidats, Nommés et Lauréats autorisent, par avance et sans contrepartie financière, l'Organisateur à utiliser leur nom, prénom, ceux de leurs représentants, leur image ainsi que les éléments de leur dossier à des fins promotionnelles, publicitaires ou d'information (notamment dans les manifestations et les publications papier et/ou web de l'Organisateur) sans que cette faculté puisse être source d'une quelconque obligation à l'égard de l'Organisateur. Elles garantissent ce dernier de tout recours à cet égard.

10.4 - La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée du fait de la destruction totale ou partielle des dossiers de participation par tout cas fortuit. De même, la responsabilité de la société organisatrice ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement total ou partiel du réseau Internet auquel elle est étrangère et qui empêcherait la validation électronique des candidatures.

10.5 - Les dossiers de candidature ne seront pas retournés.

10.6 – Le présent règlement est soumis à la loi française. L'Organisateur statuera souverainement sur toute difficulté pouvant naître de l'interprétation et/ou de l'application du présent règlement.

02/05/2018